

N° 2025-288

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,
Vu le Code de la Route, article R 225, R417-10 et suivants,
Vu le Code Pénal, article R 610-5.

Vu la demande présentée le 7 août 2025 par l'Entreprise TERIDEAL, sise rue du Chauffour, Zone de la Broye 59710 ENNEVELIN, en ce qui concerne des travaux de taille des haies parking entre la gare et la rue Simone Veil et le parking le long de la gare après la rue Lipizzan 59242 TEMPLEUVE EN PEVELE qui se dérouleront du 18 août 2025 et pendant 5 jours.

Considérant qu'en raison de ces travaux effectués, il y a lieu de réglementer la sécurité et la circulation des piétons au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A partir du 18 août 2025 pour une durée de 5 jours, en raison de travaux d'élagage au parking entre la Gare et la rue Simone Veil et le parking le long de la gare après la rue Lipizzan 59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE (59242), la circulation sera réglementée comme suit :

- Vitesse limitée à 30 km / heure,
- Deux sens de circulation,
- Stationnement interdit au droit du chantier pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : La pose du balisage et la sécurisation du chantier seront effectuées par l'entreprise TERIDEAL ainsi qu'un dispositif de sécurité pour cette intervention sur le domaine public. Un passage sécurisé pour les piétons devra être prévu.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage.

Article 4 : Monsieur le Maire de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le Directeur de l'entreprise TERIDEAL, Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Templeuve-en-Pévèle, le 7 Août 2025
Le Maire,
Luc MONNET

